



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**DÉCLARATION : LES MAIRES DE SAINT-ZÉNON ET DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS APPUIENT LA
COMMUNAUTÉ DE MANAWAN POUR L'OBTENTION D'UN SERVICE AMBULANCIER**

SAINT-ZÉNON, le 9 juin 2017 – Considérant que l'absence de services ambulanciers adéquats dans la communauté Atikamekw de Manawan est préjudiciable non seulement à la population de Manawan, mais également à l'ensemble de la population des municipalités de la région, les maires de Saint-Zénon et de Saint-Michel-des-Saints tiennent à exprimer leur appui à la démarche entreprise par le Conseil de Manawan et le Chef Jean-Roch Ottawa auprès du gouvernement du Québec.

« Les autochtones qui vivent à Manawan sont nos voisins et ils ont tout autant droit à des services d'urgences adéquats que le reste de la population », soutient Réjean Guin, maire de Saint-Michel-des-Saints. « Nous appuyons la démarche du Chef Ottawa et de son Conseil visant à obtenir un service ambulancier à Manawan parce que cette demande est justifiée et raisonnable », affirme pour sa part le maire de Saint-Zénon, Richard Rondeau.

Selon les données officielles, les déplacements d'urgence des services ambulanciers vers Manawan représentent 35% de tous les déplacements sur le territoire. Or, chacune des interventions des services ambulanciers à Manawan prend plusieurs heures et, dans le meilleur des cas, un minimum de 90 minutes est requis seulement pour se rendre sur le lieu d'un incident. C'est sans compter la durée de l'intervention et le déplacement vers un centre hospitalier. Ce qui est nettement au-dessus de ce que prescrit la Loi.

Handwritten signature of Réjean Guin in blue ink.

Réjean Guin,
Maire de Saint-Michel-des-Saints

Handwritten signature of Richard Rondeau in blue ink.

Richard Rondeau,
Maire de Saint-Zénon